

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 MARS 2018

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Olivier GIRARD, Julien VERA, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

**Absent ayant donné procuration** : Michel FARE à Roselyne ARLAUD

**Absente excusée** : Laurence VIGNAL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 30

Lecture du compte rendu du 19 février 2018

### Ordre du jour :

#### ➤ **Approbation du compte de gestion assainissement 2017**

Déficit de fonctionnement : 7 336.99 €

Excédent d'investissement : 572 685.15 €

Accepté à l'unanimité

#### ➤ **Approbation du compte administratif assainissement de l'exercice 2017**

Dépenses fonctionnement : 17 504.69 €

Excédent 2016 : 1 752.07 €

Recettes de fonctionnement : 8 415.63 €

Dépenses investissement : 55 908.89 €

Recettes d'investissement : 616 935.37 €

Excédent 2016 : 61 658.67 €

Accepté à l'unanimité

#### ➤ **Approbation du compte de gestion 2017 de la commune**

Excédent de fonctionnement : 519 281.95 €

Déficit d'investissement : 115 348.41 €

Accepté à l'unanimité

#### ➤ **Approbation du compte administratif 2017 de la commune**

Dépenses fonctionnement : 417 375.44 €

Recettes de fonctionnement : 519 708.82 €

Excédent 2016 : 416 948.57 €

Dépenses investissement : 197 419.34 €

Déficit 2016 : 19 235.99 €

Recettes d'investissement : 101 306.92 €

Accepté à l'unanimité

#### ➤ **Analyse financière du budget communal de l'année 2017 :**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 660.52 € par habitant et celles d'équipement de 284.32 € par habitant.

L'en-cours de la dette est de 176.82 € par habitant (capital restant dû au 31/12/N), soit 21 % des recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement de la commune est d'une année (elle doit être à maximum 8 / 10 ans pour être acceptable).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été de 832.86 € par habitant dont 431.80 € provenant du produit des impositions directes (taxes d'habitation et foncières) et celles d'équipement de 162.35 € par habitant.

Le taux d'épargne brute de la commune, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette est de 20.63 % (il est satisfaisant entre 8 et 15 % minimum).

➤ **Délibération sur les subventions aux associations**

Amicale des anciens résistants	100.00
Association parents d'élèves	300.00
Association paroissiale	0.00
Comité des fêtes	5 000,00
Coopérative scolaire	2 300,00
Coopérative scolaire Mérindol	200,00
Ecole de cirque Badaboum	270,00
Emala	100.00
Fédération nationale des handicapés	100,00
Jeunes agriculteurs de Vaison	50,00
Le Chœur de Puyméras	500,00
Li Bravadaire de St Georges	150,00
Louchiers	170,00
Puyméras Mon Village	Demande non reçue
Puyméras Ping-pong	0,00
Rand "o" soleil	0,00
Société de chasse	0.00
SPA Nyons	277.78
Tennis club	0.00
Portique	50,00
Union Sportive Autre Provence	Demande non reçue

**Total** **9 567.78 €** **Accepté à l'unanimité**

**Questions diverses :**

La cérémonie de la Sainte-Croix se déroulera le samedi 24 mars 2018 à 15 heures.

Demande par monsieur TARTANSON de la mise à disposition de l'agent d'entretien des bâtiments communaux afin de nettoyer les toilettes des vestiaires du stade. Accord pour une heure par mois.

Les travaux de la station d'épuration sont momentanément interrompus pour cause d'intempéries. Ils reprendront dès que le temps le permettra.

Présentation du choix et du devis des jeux pour les enfants.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur MAURER a signalé après le conseil du 19 février qu'il avait inséré des remarques dactylographiées dans le registre des doléances mis à la disposition du public.

L'ordre du jour étant épuisé est levée à 20 h 25